

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Pôle Assemblées et Affaires Juridiques
☎ 02 38 79 33 81

DECISION N°2022-109

Le Conseiller Départemental-Maire de Saint Jean de la Ruelle,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 27 Mai 2020 et du 29 juin 2022 en ce qu'elles donnent délégation à Monsieur le Maire pour toute la durée du mandat pour prendre toute décision sur les matières précisément définies par lesdites délibérations,

DECIDE

Article 1 : de céder les véhicules et matériels inutilisés suivants :

- Cession à SMACL Assurances en date du 28/02/2022 suite au sinistre du 20/12/2021, du véhicule étant classé économiquement irréparable – la Valeur de Remplacement A Dire d'Expert étant de 666,67 € HT :
 - 7178 XV 45 Renault Megane,
- Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2022, cession d'un lot de véhicules non roulants et matériels inutilisés à CAR STORE en date du 17/08/2022, pour un montant de 900 € TTC le lot, soit pour une somme de 90 € TTC chacun :
 - Véhicule RENAULT – Modèle Express – immatriculé CF 096 CK,
 - Véhicule RENAULT – Modèle Express – immatriculé 70 VJ 45,
 - Véhicule RENAULT – Modèle Express – immatriculé 4992 TL 45,
 - Véhicule RENAULT – Modèle Clio – immatriculé 9124 WX 45,
 - Véhicule RENAULT – Modèle 4L – immatriculé 247 SH 45,
 - Véhicule RENAULT – Modèle Master MB – immatriculé 245 YH 45,
 - Véhicule RENAULT – Modèle Trafic – immatriculé 8652 VF 45,
 - Véhicule RENAULT – Modèle Trafic MB – immatriculé EL 250 QG,
 - Remorque broyeur AL-KO – immatriculée 1189 VD 45,
 - Remorque citerne DAVID – immatriculée 138 VC 45.
- Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2022, cession d'un lot de véhicules non roulants et matériels inutilisés à MANDILLE en date du 01/09/2022 pour un montant de 800 € TTC le lot, soit pour un montant de 200 € TTC chacun :
 - Remorque plateau UFAC – immatriculée 9465 RX 45,
 - Remorque plateau AMCA NOVAL – immatriculée 8352 XL 45,
 - Tracteur KUBOTA – immatriculé 1247 SQ 45,
 - Remorque benne DEVES – immatriculée 7489 XT 45.
- Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2022, cession d'un lot de véhicules non roulants à ATS en date du 01/09/2022 pour un montant de 3 000 € TTC le lot :
 - Véhicule RENAULT – Modèle Super 5 – immatriculé 7789 SX 45 pour un montant de 500 € TTC,

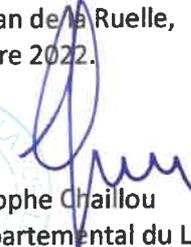
- Véhicule RENAULT – Modèle B110 – immatriculé 9076 VR 45 pour un montant de 2 500 € TTC.
- Cession de deux tracteurs à EQUIP JARDIN en date du 30/09/2022 pour un montant total de 1 000 € TTC :
 - CG 909 AS - GRILLO FD 2200 4WD 8X78Z 9L9611 au prix de 500 € TTC,
 - DR 609 YZ – AMAZONE PROFIHOPPER 1500 SMARTLINE 2020 au prix de 500 € TTC.

Article 2 : Le Conseiller Départemental-Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Article 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise à :

- Madame la Préfète de la Région Centre et du Loiret,
- Monsieur le Trésorier – Trésorerie d'Orléans Municipale et Métropole.

Fait à Saint Jean de la Ruelle,
Le 16 décembre 2022.


Christophe Chaillou
Conseiller Départemental du Loiret
Maire de Saint Jean de la Ruelle